

PROCES VERBAL

GROUPE DE DISCUSSION SUR LES RAIES ET LES REQUINS

CNPMEM - Paris

Mercredi 29 février 2012

14h00 – 17h00

Présidente: Eibhlín O’Sullivan

Rapporteur: Alexandre Rodríguez

1. Accueil

La présidente du groupe de discussion, Eibhlín O’Sullivan, a accueilli les participants à la réunion. La liste des participants et des organisations qu’ils représentent peut être consultée en annexe 1.

Excuses: Alexandre Rodríguez (Secrétariat) a enregistré les excuses reçues de Guzmán Díez (AZTI-Tecnalia)¹. Il a précisé que les instituts scientifiques espagnols AZTI-Tecnalia et IEO ont traité une demande du Groupe de discussion et soumis deux présentations sur les initiatives espagnoles relatives aux études /campagnes d’évaluation sur la biologie des raies dans les zones CIEM VI-VII-VIII et IX.

Ordre du jour: La présidente a proposé que l’ordre du jour soit légèrement modifié et que le point 3 (“Contribution des initiatives nationales sur les raies”) soit inter changé avec le point 4 afin d’accorder davantage de temps aux discussions de l’assemblée. Les membres ont accepté cette proposition et l’ordre du jour a été adopté sans autre modification.

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (Madrid, 16 septembre 2011):

Le procès-verbal de la réunion a été déclaré exact et conforme, et adopté sans autre commentaire ou modification.

¹ Remarque “a posteriori”: Des excuses de dernière minute ont été reçues de Kelle Moreau (ILVO) avant la réunion.

Présentation de la situation par la présidente:

Mme O'Sullivan a rappelé aux participants la histoire et les objectifs de ce groupe et fait un bref résumé des travaux accomplis à ce jour en insistant plus particulièrement sur les actions en cours suite à la dernière réunion du groupe de discussion à Madrid².

Les objectifs suivants ont été identifiés comme les priorités de cette réunion:

- Mieux comprendre les connaissances scientifiques sur l'état des principaux stocks de raies et de requins;
- Etre informés des campagnes d'évaluation historiques et en cours réalisées par les instituts scientifiques nationaux des états membres en vue d'améliorer les connaissances relatives aux espèces, qui pourraient faciliter l'information nécessaire aux décisions en matière de gestion;
- Echanger des opinions sur la version révisée de la proposition irlandaise d'un PGLT pour les raies pour les zones CIEM VI et VII, qui incorpore des commentaires faits par les membres suite à la première réunion du groupe de discussion et convenir d'une marche à suivre.

2. Situation des stocks de raies dans les zones CIEM VI et VII (Graham Johnston)

2.1. Présentation sur les avis du CIEM

Graham Johnston, le président du groupe de travail du CIEM sur les Elasmobranches (WGEF), a fourni une présentation détaillée sur l'état de plusieurs stocks de raies.

M. Johnston a montré une liste des principales espèces de raies que l'on trouve dans l'écorégion de la mer Celtique. Il a rappelé au Groupe que l'avis du CIEM sur les élasmobranches démersaux est fournie sur une base biannuelle (c.-à-d. un cycle de 2 ans). Le dernier avis a été publiée en 2010 et forme la base de la fixation des TAC pour 2011 et 2012. Les principales caractéristiques de l'avis de 2010 sont que la totalité des débarquements doit être inférieure à 9.900 tonnes et qu'il ne doit pas y avoir de pêche cible du complexe *Raja undulata* et *Dipturus batis*. La prochaine réunion CIEM WGEF aura lieu en juin et le nouvel avis est prévu en octobre pour la période 2013-2014.

Comparée à d'autres poissons, la biologie générale des élasmobranches est décrite comme suit:

- Longue vie
- Croissance lente
- Maturité tardive
- Faible fécondité

² http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=512&language=English

Les caractéristiques qui précèdent rendent ces espèces très vulnérables à la surpêche, compte tenu du temps qu'il faut aux stocks pour se reconstituer. La protection du stock de reproducteurs par la protection des femelles reproductrices et/ou des frayères a été soulignée comme un outil potentiel de reconstitution du stock.

La présentation de M. Johnston peut être consultée sur le site web du CCREOS³. Les informations clés pour les principales espèces sont résumées dans le tableau ci-dessous.

ESPECE (Nom latin)	TAUX DE CROISSANCE (K) / FECONDITE (F)	AGE DE MATURITE (années)	LONGUEUR A MATURITE (cm)	LONGUEUR MAXIMUM (L _∞) (cm.) m=mâle f = femelle	STATUT ESTIME	AVIS CIEM 2011-2012
Pocheteau gris⁴ (<i>Dipturus cf. flossada</i>)	inconnu	11 (m/f)	115 (m) 122 (f)	inconnue	Extirpé en VIIa; Epuisé dans d'autres zones	Pas de pêche cible
Raie grise (<i>Dipturus cf. intermedia</i>)	inconnu	19-20 (m/f)	185 (m) 197 (f)	254 (m-f)	Extirpé en VIIa; Epuisé dans d'autres zones	Pas de pêche cible
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>)	K Mer d'Irlande: 0.135 (m) 0.093 (f) K Canal de Bristol: 0.09 F= 62-74	6 (m)	82 (m/f)	106 (m) 139.5 (f)	VI- Stable / en hausse VIIa, f, g – Stable / en hausse VIIe - Incertain	Captures statu quo
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>)	K Mer d'Irlande: 0.145-0.19 (m) 0.13-0.19 (f) F= 40-90	4 (m) 5 (f)	82 (m) 84 (f)	145 (m) 154 (f)	incertain; distribution irrégulière; Identification issues	pas de avis

³ Lien direct à la présentation:

www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Status_Skates_Rays_ICES_VI_VII_GJ_Feb2012.pdf

⁴En tant que *Dipturus batis*, le pocheteau gris, se compose désormais de deux espèces, la *Dipturus cf. flossada* et la *Dipturus cf. intermedia* sont considérées comme faisant partie du complexe *Dipturus* (Pocheteau gris).

ESPECE (Nom latin)	TAUX DE CROISSANCE (K) / FECONDITE (F)	AGE DE MATURITE (années)	LONGUEUR A MATURITE (cm)	LONGUEUR MAXIMUM (L ∞) (cm.) m=mâle f = femelle	STATUT ESTIME	AVIS CIEM 2011-2012
Raie douce <i>(Raja</i> <i>Montagui)</i>	Mer d'Irlande: 0.304 (m) 0.296 (f)	3 (m) 4 (f)	56 (m/f)	72 (m) 78 (f)	identique à <i>raja</i> <i>clavata</i>	Captures statu quo
Raie mêlée (<i>Raja</i> <i>microocellata</i>)	K= 0.086 F= 54-61	inconnu	58.0 (m) 57.5 (f)	137 (VIIIf)	Stable à de faibles niveaux dans la zone principale du stock (VIIIf)	capture statu quo pour VIIIf, pas de avis pour autre subdivision
Raie fleurie <i>(Raja undulata)</i>	K= 0.124- 0.149 (m); 0.112- 0.146 (f)	9 (m/f)	73 (m) 76 (f)	112 (m) 114 (f)	Statut global inconnu; Les stocks locaux devraient être gérés individuellement	Pas de pêche cible
Raie fleurie <i>(Leucoraja</i> <i>naevus)</i>	K Mer d'Irlande 0.294 (m) 0.197 (f) K Mer Celtique 0.108 F= 90	Mer d'Irlande 4 (m/f)	57 (m) 56 (f)	Mer d'Irlande 87.5 (m) 84 (f) Mer Celtique 92 (m/f)	Zone VI – Incertain ; Zone VII – Incertain ; Nécessité de mieux comprendre la structure du stock	Réduire par rapport aux récents niveaux de capture
Raie ronde <i>(Leucoraja</i> <i>circularis)</i>	inconnu	inconnu	inconnu	100-120	Incertain	Pas de avis
Raie chardon <i>(Leucoraja</i> <i>fullonica)</i>	inconnu	inconnu	inconnu	120	Incertain	Pas de avis

La présidente a remercié M. Johnston pour sa présentation et donné la parole aux participants pour la discussion.

2.2. Questions et échange d'opinion de l'assemblée

*** Les représentants de l'industrie de la pêche ont fait les remarques suivantes:**

Eibhlín O'Sullivan a insisté sur le fait qu'il est probable que nous ayons désormais deux espèces de pocheteau gris. Ceci pose certaines questions eu égard à l'identification des deux espèces et à la situation actuelle des connaissances. Elle a demandé si le CIEM va donner en 2012 son avis pour chacune des deux espèces ou sur un seul groupe (complexe *Dipturus batis*).

Jacques Pichon a demandé les raisons de la diminution de débarquements de raie fleurie déclarée par les flottilles françaises ; il se demande si cela est dû à une diminution des taux d'exploitation (CPUE) ou si cela est davantage associé à une diminution nominale des débarquements en raison de la réduction d'effort induite par des raisons réglementaires.

M. Pichon a commenté une présentation reçue d'IFREMER sur une campagne d'évaluation de l'exploitation des raies par la pêche basée sur les tendances. En cette présentation, la raie fleurie indique une tendance relativement stable. En conséquence, il vaudrait la peine d'étudier si cette espèce est sensible uniquement en raison de son long taux de croissance en dépit du fait qu'elle est capturée dans une pêcherie multi-spécifique (pas de pêche cible). Il a également suggéré que les variations entre les espèces pourraient s'expliquer par le degré de résilience de chaque espèce particulière à l'activité de pêche.

Daniel Lefèvre a souligné l'importance historique de la raie brunette en tant que pêche commerciale pour une partie de la flottille française dans la Manche, en particulier en zone occidentale (VIIe). Il a rappelé au Groupe que l'avis du CIEM, recommandant l'absence de pêche dirigée, a eu pour résultat une interprétation stricte de part de la Commission de la mise en œuvre des interdictions de débarquement de cette espèce dans les eaux communautaires. Il a demandé comment améliorer les connaissances et recueillir les données nécessaires pour ce et autres stocks si une interdiction de débarquement est en place. La perception d'abondance des pêcheurs affirme que cette espèce n'a pas diminué mais ceci ne peut pas être prouvé en l'absence d'un programme de collecte des données. Si le statut du stock demeure inconnu, il faut craindre que ceci donne lieu à une proposition de réduction automatique de 25% de la part de la Commission. La possibilité de développer un plan de gestion pluriannuel serait une option

Sean O'Donoghue a demandé quelle était la valeur des données scientifiques en termes de biologie de base pour les différentes espèces de raies (c.-à-d. distribution, fertilité, vieillissement...). Le calcul du vieillissement et l'identification des espèces par rapport aux débarquements semblent poser problème. Il se demande comment le CIEM peut parvenir à une évaluation fiable si les données reçues sont incertaines. Il a également demandé s'il existe une collaboration transnationale visant à coordonner les données provenant des campagnes d'évaluation scientifiques des instituts nationaux sur les raies.

John Lynch a précisé que selon son expérience, l'identification des espèces de raies ne pose pas de problème aux pêcheurs en Mer d'Irlande. Il a également déclaré qu'une proportion de 60-75% des spécimens de raies lisses capturés par la flottille irlandaise du sud-est a atteint l'âge de maturité.

Paul Trebilcock a demandé si l'interdiction actuelle de débarquement entrave les efforts visant à améliorer la qualité des données et à parvenir à une meilleure connaissance des stocks de raies en vue d'une exploitation durable.

*** Les représentants des ONG environnementales ont fait les remarques suivantes :**

Johnny Woodlock a appui l'imposition de la Commission d'une réduction des TACs en précisant que dans les cas d'incertitude eu égard au statut des raies, la Commission possède l'option légitime d'invoquer le principe de précaution dans un souci de conservation des stocks.

Ali Hood a souligné qu'avant de s'éloigner d'une décision de gestion basée sur le principe de précaution il est important de s'assurer que nous disposons de données absolument fiables. Elle a recommandé aux représentants de l'industrie de la pêche de faire preuve de prudence eu égard aux connaissances actuelles disponibles et a rappelé au Groupe qu'il s'agit d'espèces menacées. Shark Trust Alliance ne sera en position d'apporter son soutien à mesures de gestion de pêche que lorsque de nouvelles données scientifiques justifiant la réouverture de la pêche seront disponibles. Mme Hood a précisé que le CEFAS et Marine Scotland travaillent ensemble pour garantir qu'aucune donnée existante disponible ne soit négligée. L'identification des zones de reproduction dans une démarche importante pour atteindre la reconstitution des stocks serait une option viable.

*** Le représentant de la Commission a fait les observations suivantes :**

Robert Griffin (DG MARE) a encouragé les participants à continuer dans cette voie et a transmis le désir de la Commission d'étudier une future proposition du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales de plan de gestion pour les raies.

En ce qui concerne les raisons pour lesquelles la Commission a proposé une interdiction de débarquement de la *raja undulata* en fonction de l'avis du CIEM qui indiquaient uniquement « pas de pêche cible », il va transmettre cette question à ses collègues et revenir avec une explication détaillée.

Les représentants scientifiques ont répondu aux questions posées par les membres comme suit:

Graham Johnston (Président du WGEF du CIEM)

Pocheteau gris: À ce jour, le CIEM n'a pas fourni d'informations sur les deux espèces, juste sur le complexe *Dipturus batis*. Cependant, le CIEM pourra certainement fournir des avis séparés pour les deux nouvelles espèces en fonction des données disponibles car cette différenciation n'a été découverte qu'il y a deux ans.

Raie fleurie: Le déclin des débarquements est le résultat d'un déclin de CPUE qui a indiqué une baisse de tendance pour ce stock. Il faut éviter l'effondrement du stock bien qu'une option de gestion visant à maintenir une pêche stable puisse être envisagée si elle est compatible.

Raie brune: le CIEM n'a pas recommandé d'interdiction de débarquement, il s'agit d'une décision des gestionnaires. Il y avait eu un problème relatif à l'utilisation de catégories de débarquement génériques. De meilleures données sur les rejets et les séries historiques de données de capture des différents ports, mesurant à la fois l'effort de pêche et les volumes de capture s'avèreraient très utiles pour la Manche.

Commentaires d'ordre général:

- Les évaluations actuelles indiquent qu'en général, les raies n'ont pas bien réagi à l'activité de pêche intense. En conséquence, il est estimé que la pression de pêche élevée a donné lieu à un appauvrissement sévère de certains stocks de raies.
- Il est notoirement difficile de déterminer l'âge des raies. En raison de cette difficulté, ceci n'est pas systématiquement effectué dans le cadre du cadre pour la collecte de données. La plupart des données concernant l'âge incluses dans cette présentation provient de doctorats sur la Mer d'Irlande depuis 2006.
- Il y a des problèmes d'identification des espèces selon les statistiques de débarquement, cependant il n'y a plus de problème à regrouper les espèces de raies ; les chiffres de débarquement individualisés par espèces au cours des dernières années sont plus fiables.
- Les données de débarquement fournies par l'industrie ne sont pas décisives pour les évaluations du CIEM car elles reposent essentiellement sur des tendances d'évaluation, qui avec les débarquements et la CPUE aident à établir l'évaluation.
- Il existe des évaluations transnationales des stocks de raies. L'IBTS (International Bottom Trawl Survey) est la source d'information principale, elle couvre de vastes zones de la mer du Nord, de l'ouest de l'Ecosse, de la mer Celtique et du golfe de Gascogne. Cette campagne d'évaluation est essentiellement réalisée par la plupart des états membres de l'UE. La méthodologie utilisée pour les captures est également inter collaborative. Un groupe du CIEM a pour responsabilité d'examiner ces données chaque année et de comparer les chiffres entre les campagnes d'évaluation nationales.

Alain Biseau (IFREMER)

Raie fleurie: Il est probable que les récentes données LPUE n'ont pas été actualisées pour couvrir les dernières années des campagnes scientifiques de recherche qui ont commencé en 1997. Ces données seront soumises au groupe de travail qui préparera le travail pour le WGEF.

Raie brunette: Nous devons réconcilier et trouver les séries de données de débarquement historiques. Cependant, IFREMER a également adopté une approche différente: partenariats pêche et science et campagnes scientifiques (SFCS) démarrées dans les années 90 et ces données peuvent être utilisées.

IFREMER a également entrepris une analyse systématique des captures des navires de pêche français ainsi que des données sur les rejets au cours des trois dernières, mais les données historiques doivent être développées pour donner une image fiable des tendances.

3. Contribution aux propositions sur les raies des initiatives nationales en Belgique et en Espagne

Suite à l'action convenue à Madrid, le secrétariat a contacté les coordinateurs scientifiques de données belge et espagnol auprès du CCREOS et leur a demandé de faire des présentations ou des rapports sur les campagnes d'évaluation ou les projets réalisés au niveau des états membres sur les raies. En réponse à cette demande, deux présentations ont été reçues des deux principaux instituts espagnols (IEO et AZTI). Elles peuvent être consultées toutes les deux sur la section de réunions du site web du CCREOS.

3.1. Campagnes d'évaluation scientifiques sur les raies dans les sous zones CIEM VI et VII⁵

Instituto Español de Oceanografía (IEO) – Espagne

Principaux projets concernés:

* Contrôle de l'activité de pêche: données sur les débarquements (par année et type d'engin) de la flottille de chalutiers espagnols en VI et VII CIEM;

* Programme d'échantillonnage des rejets: données sur les rejets par espèce et par poids par le biais d'observateurs à bord de la flottille de chalutiers espagnols pour VI et VII CIEM

* Données indépendantes sur la pêche: campagne d'évaluation des chaluts de fond visant à recueillir des données sur la distribution (spatiale et en longueur), l'abondance relative et les données biologiques des espèces commerciales dans la zone du banc de Porcupine (Division CIEM VIIIb-k)

⁵ www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Rays_Surveys_IEO_Spain_RAC.pdf

3.2. Projet pilote DCF sur les débarquements de pêche de raies dans le Golfe de Gascogne (Sous zone CIEM VIII) et Portugal continental (Division CIEM IXa)⁶

Partenaires: AZTI Tecnalia / IPIMAR (Espagne / Portugal)

Cette campagne d'évaluation a pour objectif de fournir une réponse basée sur des éléments de preuve au Règlement du Conseil CE N° 43/2009, qui interdit les débarquements de *Raja undulata*, *Dipturus batis* et *Rostroraja alba* dans les eaux ibériques (Sous zones du CIEM IXa et VIII).

La raison est l'insuffisance de données ou de preuves du déclin de population de ces espèces dans les sous zones mentionnées. D'autre part, l'impact socio-économique de ce règlement n'a pas été évalué.

Un rapport annuel à compter de 2011 est en cours de réalisation et sera prêt en mai 2012.

4. Discussion sur les mesures de gestion pour les raies

4.1. Contexte

Suite à la contribution reçue à la réunion du groupe de discussion à Madrid, Maurice Clarke (conseiller scientifique du Marine Institute) a reçu pour tâche de préparer une version révisée de la proposition irlandaise relative à un plan de gestion pour les raies pour les zones CIEM VI et VII. Le Dr. Clarke a accompli cette tâche et soumis une note de synthèse expliquant les changements insérés en conformité avec les accords obtenus à Madrid.

La présidente du groupe de discussion a présenté cette proposition verbalement lors des réunions des groupes de travail 2 et 4 du CCREOS en octobre à Dublin. Le secrétariat a ensuite fait circuler la proposition révisée à tous les membres du CCREOS à titre d'information.

La présidente a déclaré que le temps de consultation a été suffisamment long et a invité les participants à faire les derniers commentaires sur les éléments spécifiques du plan. Elle a encouragé les participants à progresser vers une proposition finale qui puisse être soumise au Comité exécutif pour une décision dans le futur proche compte tenu du calendrier serré pour faire une évaluation formelle de tel plan de gestion par le CIEM et le CSTEP.

⁶ www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Presentation_Rays_AZTI_NWWRAC_Feb%202012.pdf

4.2. Remarques d'ordre général

*** Les membres du groupe de discussion ont fait les remarques d'ordre général suivantes sur le plan:**

Barrie Deas a recommandé au Groupe d'éviter une approche directe et de rechercher plutôt des mesures personnalisées et ciblées compte tenu des caractéristiques biologiques de ces espèces (c.-à-d. taux de croissance lents ; longue maturité sexuelle; etc.) et de leur sensibilité à l'activité de pêche. La procédure de réforme de la PCP a peut-être introduit des mesures qui peuvent affecter l'exploitation des raies (ex. : régimes de contrôle de l'effort, diminution des TAC pour le cabillaud, mesures techniques, etc.). M. Deas a demandé si certains éléments suggèrent que les mesures actuellement en place ont eu des effets positifs pour la reconstitution des raies.

Eibhlín O'Sullivan a demandé des informations supplémentaires sur les niveaux d'effort et sur les débarquements, et également l'identification des zones potentielles qui pourraient être définies comme des zones de reproduction.

Jacques Pichon a demandé si le plan de gestion provisoire inclura des valeurs de RMD spécifiques établies dès le départ.

*** Dans son rôle de scientifique national du Marine Institute présent, Graham Johnston a répondu à certaines des questions d'ordre général posées par les membres:**

Il estime qu'il est très difficile de discerner la cause et l'effet de chacun des facteurs qui se sont déroulés simultanément (changements environnementaux et écologiques, impact des activités de pêche, etc.).

Il a également reconnu que certaines espèces sont plus résistantes que d'autres et peuvent même indiquer une tendance à la hausse dans certains cas (la *Raja clavata* en est un bon exemple). Il n'est pas certain si les modifications d'engins de pêche aient eu un effet.

En ce qui concerne les zones de reproduction, M. Johnston a dit que la Mer d'Irlande pourrait être une importante zone de reproduction pour la raie fleurie. Le Marine Institute en Irlande collabore avec les pêcheurs pour recueillir des connaissances locales qui pourraient s'avérer utiles sur les zones de reproduction.

En ce qui concerne la fixation des valeurs de RMD, ceci ne se produira qu'à la dernière étape (troisième) du plan de gestion.

Les évaluations du CIEM sur les élasmobranches reposent essentiellement sur les évaluations des espèces démersales, et les données sur les espèces menacées et leurs emplacements sont recueillies et coordonnées lors de campagnes IBTS (Campagnes internationales d'évaluation des chaluts de fond).

4.3. Remarques spécifiques par espèces

* Pocheteau gris (*Dipturus batis*)

Il a été rappelé aux participants qu'un nouveau protocole d'accord entre le CIEM et la commission européenne a été conclu en janvier, et il y a une option permettant aux CCR de soumettre des demandes spécifiques au CIEM via la commission européenne.

Il est également possible pour le CCREOS de demander l'accès aux données pertinentes auprès des états membres dans le cadre du règlement relatif au cadre de collecte des données actuellement en vigueur.

Action: Le CCREOS va soumettre une demande spéciale au CIEM via la Commission, demandant des clarifications sur l'identification des deux espèces de pocheteau gris et ainsi que l'avis soit donné sur une base individuelle par chacune de ces espèces.

* Raie fleurie (*leucoraja naevus*)

Graham Johnston a fait un bref résumé de l'évaluation des zones VI-VII:

- Insuffisance de tendances dans l'évaluation
- Déclin de CPUE fourni par la France
- Baisse des captures recommandée comme une approche de précaution;
- Il vaut la peine de noter que toutes les raies en VI et VII sont traitées sous la même avis: la raie fleurie n'est pas séparée pour le moment.

Alain Biseau a ajouté qu'IFREMER revoit de la courbe des tendances et va revoir ses propres données pour les mettre à disposition à la réunion du Groupe de Travail du CIEM du mois de juin.

Les membres n'ont fait aucun autre commentaire en relation au plan de gestion.

* Raie brunette (*raja undulata*)

Graham Johnston a dit que ce stock requiert un niveau élevé de protection et que la plus grande partie de la population se trouve dans la Manche. Même si cette espèce est ciblée, un plan de gestion devrait être mis en place avec des sauvegardes pour les populations locales vulnérables, ex. : dans la baie de Tralee en VIIj.

Jacques Pichon a rappelé que par le passé les flottilles françaises ont eu des difficultés d'identification, mais que ces problèmes ont été résolus par le travail effectué en matière de consignes d'identification. Il a rappelé le point soulevé par M. Lefèvre selon lequel il s'agit d'une pêche traditionnelle qui existait depuis des dizaines d'années et ne s'est arrêtée que depuis deux ans.

M. Pichon a déclaré qu'il n'est pas certain que certaines zones soient en danger immédiat pour nécessiter l'adoption de mesures aussi draconiennes. Les pêcheurs et le CCREOS peuvent peut-être prouver que nous pouvons proposer des mesures de gestion.

Daniel Lefèvre a demandé si les raies brunettes migrent sur de longues distances ou si elles se concentrent plutôt sur des distributions locales. Selon l'expérience des pêcheurs, il semble que les populations se concentrent de façon irrégulière et locale mais ceci demeure incertain en l'absence de programme de marquage précis.

Graham Johnston a répondu que la population pour le sud-ouest de l'Irlande est bien définie. Une étude de marquage à petit niveau a été effectuée en Irlande, qui semble indiquer que ces espèces n'ont pas de longues migrations. Cependant, nous ne possédons pas encore suffisamment d'éléments ou de données pour soutenir cette hypothèse.

4.4. Développement d'une proposition du CCREOS: marche à suivre

Phase I (2012) – Améliorer la connaissance des stocks

La présidente a proposé aux membres d'adopter les mesures proposées dans cette section de la proposition : aucun autre commentaire n'a été fait et ce point a été considéré comme accepté.

Phases II et III (2013-2014) – Procédure pour fixer le TAC pour 2013 et 2014

La présidente a lu aux membres les cinq règles de contrôle des prises pour fixer les TAC dans différents scénarios, dans le but d'atteindre des niveaux de RMD en 2015 mais incluant une contrainte de TAC de 15% en sauvegarde.

Emiel Brouckaert a demandé des clarifications sur deux points:

- 1) Quel est le point de départ du TAC pour calculer des variations de 15% et/ou fixer un TAC séparé pour chacune des espèces concernées?
- 2) Comment allons-nous isoler les espèces qui sont en mauvais état et les séparer de celles qui sont en meilleur état?

Emiel Brouckaert a affirmé que nous avons actuellement un TAC établi pour VIIb-k. Il se demande s'il serait risqué de développer un plan sans connaître ou définir correctement la zone du TAC. Il serait également essentiel d'inclure une certaine détermination ou variante de RMD pour différentes espèces à des fins de clarté.

Action: Les auteurs irlandais de la proposition vont modifier cette partie du plan afin de fournir des propositions plus spécifiques en fonction des commentaires d'Emiel et refléter les réalités des différents stocks de raies dont il est question. Cette partie révisée sera transmise à tous les membres du groupe de discussion afin de recueillir leurs commentaires et leur accord.



Phase III (2015 et au-delà) – Mesures de gestion conformes aux valeurs de RMD

Jacques Pichon ne pense pas qu'il soit possible pour le moment de fixer des objectifs en fonction du RMD.

Eibhlín O'Sullivan a précisé que nous devons d'abord obtenir les données comme indiqué dans le plan en Phase I, afin de pouvoir s'aventurer à mesurer le RMD et il est très probable qu'une variante du RMD sera utilisée.

Graham Johnston a précisé qu'il s'agit d'un problème assez courant pour le CIEM à une large échelle et ils recherchent actuellement d'autres méthodes de calcul de variables de RMD.

Les membres du groupe de discussion n'ont fait aucun autre commentaire.

5. Mesures de gestion pour les requins

5.1. Vue d'ensemble de la situation des stocks – Graham Johnston (CIEM WGEF)

Graham Johnston, président du Groupe de travail du CIEM sur les élastomobranches (WGEF), a donné une présentation détaillée sur le statut et la biologie de certains requins dans la zone du CIEM.

M. Johnston a rappelé que l'avis du CIEM pour les élastomobranches est fourni tous les deux ans. Le dernier avis a été publié en septembre 2010 (à l'exception de celle pour l'aiguillat qui a été publiée pour la dernière fois en octobre 2011). La prochaine diffusion est prévue en octobre 2012, et les TAC recommandés correspondants devraient être établis pour deux ans (2013-2014).

La présentation de M. Johnston peut être consultée sur le site web du CCREOS⁷.

Les informations clés fournies pour les principales espèces de requin sont résumées dans le tableau ci-dessous.

⁷ Lien direct à la présentation:

www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Status_Biology_Sharks_ICES_Area_GJ_Feb2012.pdf

ESPECE (Nom latin)	TAUX DE CROISSANCE (K) / FECONDITE (F)	AGE DE MATURITE (années)	LONGUEUR A MATURITE (cm)	LONGUEUR MAXIMUM (L ∞) (cm.) m=mâle f = femelle	STATUT ESTIME	AVIS CIEM 2011-2012
Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>)	K 0.15 (Mer d'Irlande) F= 29-62	Inconnu Mer Celtique	52 (m) 55 (f)	82.7	Stable / en augmentation	Capture statu quo
Roussette à grandes taches / grande roussette (<i>Scyliorhinus stellaris</i>)	Inconnu	Inconnu	Inconnu	150	Répandu localement. Indices d'évaluation en hausse en VIIa, mais faibles captures dans les autres zones	Pas de avis en 2010. L'UE a demandé une avis en 2012
Emissole (<i>Mustellus spp</i>) ⁸	K 0.195 (m) K 0.146 (f)	13 (m) 20 (f)	~80cm	104 (m) 123.5 (f)	Augmentation dans la plupart des campagnes d'évaluation	Capture statu quo
Aiguillat / Chien de mer (<i>Squalus acanthias</i>)	K= 0.17 (m) K= 0.086 (f) F= 2-21	17 (f)	80 (m) 87 (f)	81 (m) 110 (f)	Stock à niveau très faible	Pas de pêche cible
Requin taupe (<i>Lamna nasus</i>)	0.07 (Atlantique nord-ouest) F= 3-6	8 (m) 13 (f)	195 (m) 245 (f)	290 (m) 348 (f)	Appauvri	TAC = 0
Chien de mer (<i>Galeorhinus galeus</i>)	K inconnu F=10-41	11 (m) 16 (f)	117 (m) 123 (f)	152 (m) 163 (f)	Insuffisance de données pour l'évaluation	Pas de avis CIEM

⁸ Inclut l'émissole lisse (*mustelus mustelus*) et l'émissole tachetée (*mustelus asterias*), mais il n'est pas possible de les séparer visuellement.

ESPECE (Nom latin)	TAUX DE CROISSANCE (K) / FECONDITE (F)	AGE DE MATURITE (années)	LONGUEUR A MATURITE (cm)	LONGUEUR MAXIMUM (L ∞) (cm.) m=mâle f = femelle	STATUT ESTIME	AVIS CIEM 2011-2012
Requin bleu (<i>Prionace glauca</i>)	K 0.175 (m) K 0.13.-0.251 (f) F= 4-75	5.5 (f)	153 (m) 180-190 (f)	295 (m) 241 (f)	Evaluation ICCAT 2008 – le stock est supposé être supérieur au RMD, F inférieur à Fmsy Nouvelle évaluation ICCAT due en 2012	Pas de avis ICCAT ou CIEM
Requin renard (<i>Alopias vulpinus</i>)	F=2-6		260-330 (f)	492 (m) 636 (f)	Espèce non ciblée / Considérée vulnérable à l'exploitation	Pas de avis CIEM

La présidente a remercié M. Johnston pour sa présentation et donné la parole aux participants.

5.2. Questions et échange d'opinion des participants

*** Les représentants de l'industrie de la pêche ont fait les remarques suivantes :**

Daniel Lefèvre a demandé pour quelle raison, en l'absence de avis du CIEM, la mise en œuvre d'une interdiction de débarquement a été fixée par le règlement TAC et Quotas pour 2011 et 2012 pour la pêche du chien de mer, car ceci a un impact économique préjudiciable sur les palangriers français qui pêchent en Manche.

Paul Trebilcock a précisé qu'il existe un certain degré d'incertitude et un manque de connaissances scientifiques de la situation des stocks de requins et demandé comment cela peut être amélioré.

*** M. Johnston a répondu aux questions qui précèdent de la façon suivante:**

Le CIEM n'a pas fourni de avis pour le chien de mer car les données sont insuffisantes. L'interdiction imposée sur certains engins de pêche n'est pas une décision du CIEM, mais une décision de gestion adoptée par les législateurs de l'UE.

L'ICCAT, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, fournit des évaluations et des avis pour certains stocks de requins pélagiques.

Des mesures correctives peuvent être mises en place pour améliorer l'évaluation des stocks pour certaines espèces de requins avec la collaboration de l'industrie de la pêche et des états membres. Cependant, il existe des données fiables dans le cas de l'aiguillat et du requin taupe. D'autres espèces comme le requin bleu ou le chien de mer sont plus incertaines en raison de la grande distribution géographique des espèces. La meilleure source de données disponible renvoie aux palangriers;

*** Robert Griffin, le représentant de la Commission à la réunion,** a dit qu'il chercherait à clarifier les raisons de l'interdiction de débarquement de chien de mer et donnerait une réponse au secrétariat après la réunion.

5.3. Propositions de l'industrie – Paul Trebilcock

Paul Trebilcock a déclaré son intention de ne pas faire de proposition à part entière, mais d'essayer plutôt de proposer certains principes et objectifs généraux que le groupe de discussion peut accepter.

Objectifs ou principes clés:

- * Le régime actuel de TAC zéro pour l'aiguillat et le requin taupe est inefficace pour la conservation du stock et a imposé un fardeau injustifié à l'industrie;
- * Une réduction des rejets d'aiguillats et de requins taupes morts devrait être une priorité et des études devraient être consacrées à ce sujet;
- * Il est nécessaire de développer des dispositions efficaces relatives aux prises accessoires visant à réduire les rejets et à permettre l'exploitation durable de l'aiguillat et du requin taupe dans des pêcheries non ciblées.

Les représentants des autres groupes d'intérêt ont fait les commentaires suivants:

John Woodlock a rappelé qu'un plan d'action de l'UE pour les requins est en vigueur, dont la priorité principale est la protection des stocks de requins.

John Crudden a déclaré qu'il n'était pas en mesure de revenir avec une réponse aux objectifs proposés dans des délais aussi courts mais il s'est engagé à donner une réponse au secrétariat dans une période de deux semaines.

Action: Si convenu auparavant par les membres du Groupe de discussion, Paul Trebilcock va travailler à un document de position visant à développer les principes et objectifs précisés ci-dessus. Le secrétariat fera circuler le document parmi tous les membres du groupe de discussion avec une période de trois semaines pour les commentaires. Si un consensus est atteint, ce document sera soumis à l'adoption des membres du Comité exécutif.

6. Résumé des actions par le rapporteur et remarques de conclusion de la présidente

Alexandre Rodríguez a résumé les quatre actions principales convenues à la réunion et rappelé les personnes responsables identifiées pour:

1. Biologie et statut du pocheteau gris: La présidente et le secrétariat vont rédiger une demande spéciale au CIEM lui demandant de fournir si possible des avis individuelles sur les deux composantes du complexe *Dipturus batis*. Conformément au protocole d'accord entre le CIEM et la Commission Européenne, cette demande spéciale sera soumise à la commission européenne qui la transmettra.
2. Demande de données disponibles pour les raies : Alexandre Rodríguez et le secrétariat vont demander à la Commission l'accès aux données fournies par les états membres dans le cadre du Cadre de collecte de données et compiler toutes les données relatives aux raies (captures, rejets, etc.)
3. Plan de gestion sur les raies pour les sous zones CIEM VI et VII: Les auteurs de la proposition irlandaise (avec Eibhlín O'Sullivan comme coordinatrice) vont modifier et réviser la phase II du plan de gestion incorporant les changements provenant de Emiel Brouckaert et de Jacques Pichon.
4. Mesures de gestion pour l'aiguillat et le requin taupe: John Crudden va fournir sa réponse aux objectifs proposés dans un délai de deux semaines. Si c'est d'accord, Paul Trebilcock va préparer un document de position basé sur les éléments proposés en vue de soumettre une proposition formelle à l'adoption du Comité exécutif.

La présidente a remercié tous les participants pour leur présence et leurs interventions, l'équipe d'interprètes pour leur excellent travail et le CNPMEM pour l'accueil de cette réunion.

La réunion s'est terminée à 17h00.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU CCREOS		
PRENOM	NOM	ORGANISME
Eibhlin	O'Sullivan	Présidente du Groupe de discussion - Irish South and West FPO
Bertie	Armstrong	Président du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales
Iwan	Ball	World Wildlife Fund (WWF)
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Richard	Brouzes	OPBN
Thomas	Bryan-Brown	Manx Fish Producers' Organisation (MFPO)
Luc	Corbisier	Stichting voor Duurzame Visserij Ontwikkeling (SDVO)
John	Crudden	European Anglers' Association (EAA)
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisation (NFFO)
Cécile	Fouquet	European Bureau for Conservation and Development (EBCD)
André	Gueguen	Comité National de Pêche Maritime (CNPMEM)
Julien	Lamothe	FROM Bretagne
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie (CRPBN)
John	Lynch	Irish Fishermen's Organisation (IFO)
Eduardo	Míguez	European Association of Ports and Auctions (EAFPA)
Francis	O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation (IFPO)
Sean	O'Donoghue	Kyllibegs Fishermen's Organisation (KFO)
Jacques	Pichon	Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP)
Jim	Portus	South and West Fish Producers' Organisation (SWFPO)
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation (CFPO)
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary (ISS)
EXPERTS / OBSERVATEURS		
PRENOM	NOM	ORGANISATION
Alain	Biseau	IFREMER - France
John	Daly	Irish Seal Sanctuary - Ireland
Roy	Griffin	DG MARE - European Commission
Ali	Hood	Shark Trust Alliance
Graham	Johnston	ICES WGEF / Marine Institute - Ireland
Véronique	Legrand	CRPMEM Basse Normandie - France
Eamon	Mangan	DPMEM – Ministère de la pêche - France
Laurent	Markovic	DG MARE – Commission Européenne
Jamie	Rendell	DEFRA – Royaume-Uni
Secrétariat du CCREOS		
Conor	Nolan	Secrétaire exécutif
Joanna	McGrath	Adjoint exécutif – Administration et Finances
Alexandre	Rodríguez	Rapporteur – Technique en Politique de Pêche